

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**DEL2025\_14**

**Objet : Création du budget  
annexe de la ZA Cabannes**

RÉPUBLIQUE  
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 013-200035087-20250320-DEL2025\_14-DE



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 mars 2025.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.  
**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.  
**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.  
**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.  
**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.  
**Pour la commune de Maillane :** M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.  
**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.  
**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.  
**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.  
**Pour la commune de Plan d'Orgon :** Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.  
**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.  
**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.  
**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).  
**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**ABSENT :**

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Bernard REYNES

**Secrétaire de séance :** Michel GAVANON

Mme la Présidente expose que le Conseil Communautaire du 04 avril 2022 (cf délibération n°33/2022) a approuvé la création d'une Zone Artisanale à Cabannes afin de répondre aux nombreuses demandes d'artisans locaux qui ne trouvent plus de foncier pour développer leur activité.

Pour ce faire, la commune dispose en effet d'un terrain d'une surface exploitable de 9 400 m2, situé en zone urbaine au PLU.

Cette opération de compétence communautaire s'inscrit pleinement dans les objectifs de la commune de Cabannes qui souhaite redynamiser son tissu économique.

La commission Finances et le Bureau Communautaire du 6 mars 2025 ont émis un avis favorable à la création de ce budget annexe qui retracera les écritures comptables relatives à la réalisation de cette ZA et la commercialisation de ses parcelles.



Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **Décider** de la création du budget annexe de la « ZA Cabannes » (siège Communauté d'Agglomération Terre de Provence) ;
  
- **Préciser** que ce budget annexe :
  - relève de la nomenclature comptable M57 ;
  - est sans autonomie financière (absence de compte 515) ;
  - est soumis à la TVA ;
  - nécessite un suivi des stocks.
  
- **Autoriser** Madame la Présidente à procéder auprès des services fiscaux aux opérations déclaratives à la TVA se rapportant à ce budget annexe ;
  
- **Autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la création de ce budget annexe.

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction comptable M57,

**VU** les compétences de Terre de Provence Agglomération, notamment en matière de développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques, ainsi qu'en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

**CONSIDÉRANT** que la création d'une zone d'activité dite « Cabannes » présente un intérêt économique communautaire,

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la Communauté d'agglomération Terre de Provence de créer un budget annexe pour gérer les activités de la ZA « Cabannes »,

**VU** l'avis de la commission des finances et du Bureau Communautaire du 6 mars 2025,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **DÉCIDE** la création du budget annexe de la « ZA Cabannes » (siège Communauté d'Agglomération Terre de Provence)
  
- **PRÉCISE** que ce budget annexe :
  - relève de la nomenclature comptable M57
  - est sans autonomie financière (absence de compte 515)
  - est soumis à la TVA
  - nécessite un suivi des stocks
  
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder auprès des services fiscaux aux opérations déclaratives à la TVA se rapportant à ce budget annexe
  
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la création de ce budget annexe

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 013-200035087-20250320-DEL2025\_14-DE



**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

